

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris, le 24 mai 2012

Monsieur le Ministre,

La réforme désastreuse de la formation des enseignants de 2009, dont la FSU et ses syndicats demandent l'abandon, conduit à de nombreuses aberrations. Nous demandons que s'ouvrent une réflexion approfondie et des négociations pour une remise à plat totale de cette réforme ainsi que des textes réglementaires qui l'ont mise en place. Dans l'urgence, nous vous alertons sur les graves difficultés que rencontrent les étudiants inscrits aux concours d'enseignement. Pour la première fois cette année, les candidats reçus aux concours doivent justifier d'une certification en langue vivante (CLES2) comme en informatique (C2i2E) afin d'être recrutés comme fonctionnaires stagiaires.

Les universités ne sont pas en mesure de préparer tous les étudiants à ces certifications (absence d'offre de formation dans certains établissements, manque de places, surcoûts...). Les situations sont diverses, mais toutes créent de nouvelles difficultés aux étudiants engagés dans la préparation de leurs concours. De nombreux étudiants nous sollicitent, n'étant pas aujourd'hui titulaires de ces certifications.

La situation est particulièrement grave dans certaines disciplines.

Cela risque d'aboutir à la désaffection de certains candidats admissibles lors des épreuves d'admission. Pire, certains lauréats ne pourraient être recrutés comme fonctionnaires stagiaires, faute, pour eux, de détenir les certifications en question, et seraient lourdement pénalisés.

La réforme dite de "masterisation" conjuguée à plusieurs facteurs (baisse du nombre de postes aux concours, conditions de travail...) a conduit à une baisse du nombre de candidats aux concours et rend difficile le pourvoi des emplois (en mathématiques par exemple). Une telle situation accroît les problèmes d'attractivité du métier d'enseignant.

De plus, les conditions difficiles dans lesquelles s'opèrent la formation professionnelle la préparation d'un master et d'un concours ne doivent pas être alourdies par des contraintes supplémentaires.

Nous considérons que le CLES et le C2i2e ne doivent pas être exigés comme preuves supplémentaires de qualifications pour être nommé fonctionnaire stagiaire en cas de réussite aux concours de recrutement, puis pour être titularisé. La formation en langue vivante comme en informatique, doit être partie intégrante de la formation initiale des enseignants.

C'est pourquoi Monsieur le Ministre, nous vous demandons en urgence de revenir sur l'exigence des certifications CLES2 et C2i2e pour les sessions de concours de 2012 (CRPE, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CPE, agrégation).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Sébastien SIHR
Frédérique ROLET
Serge CHABROL
Jean-Sébastien BELORGEY
Stéphane TASSEL
Jean-Marie LÉBOITEUX

Secrétaire général
Co-secrétaire générale
Secrétaire général
Co-secrétaire général
Secrétaire générale
Secrétaire général

SNUipp-FSU
SNES-FSU
SNEP-FSU
SNUEP-FSU
SNESUP-FSU
SNETAP-FSU